

Bordereau de signature

DEC2016_0115



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-07-07)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DECISION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.R.A.C. ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES ACTIONS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE 2016.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2016 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la Convention Ville d'art et d'histoire, article 8, et son annexe financière,

CONSIDERANT que les actions énoncées ci-après vont être réalisées en 2016 pour mettre en œuvre la convention Ville d'art et d'histoire pour un montant de 10 100 euros,

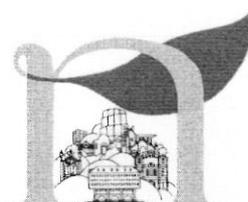
CONSIDERANT l'avis du Bureau Municipal du 30 mai 2016,

DECIDE

ARTICLE 1 : la ville de Noisiel sollicite une subvention auprès de la D.R.A.C. Ile-de-France pour un montant de 5 050 euros en référence au tableau ci-dessous :

Descriptif	Dépenses	Recettes	
		Ville de Noisiel	DRAC
Exposition Journées du patrimoine 2016 - « Noisiéliens d'ici et d'ailleurs » : l'immigration à Noisiel des Menier à la Ville nouvelle, une approche urbaine et sociale - « Les réfectoires font peau neuve » : état d'avancée du projet de réhabilitation des anciens réfectoires Menier en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine ; projection muséographique	9 140,00 €	4 570,00 €	4 570,00 €
Mois de l'architecture – juin 2016 : Visite du quartier du Luzard Visite du quartier centre de la ville nouvelle (années 1990 à 2000)	960,00 €	480,00 €	480,00 €
Total	10 100,00 €	5 050,00 €	5 050,00 €

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_0115
portant sur la demande de subvention auprès de la D.R.A.C. Ile-de-France au titre des actions Ville d'art et d'histoire 2016

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Torcy
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Noisiel, le **05 JUIL. 2016**

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	07 JUIL. 2016
Affiché le	07 JUIL. 2016
Notifié le	07 JUIL. 2016
Publié le	07 JUIL. 2016

2/2

